

de se décharger sur l'Etat du soin d'instruire son enfant, il n'y a aucune bonne raison pour qu'il ne laisse pas également à l'Etat le soin de le vêtir et de le nourrir. Chaque jour on fait un pas de plus dans cette voie du communisme : à Chicago, il suffit que l'enfant déclare qu'il n'a pas de vêtements convenables, pour qu'on lui délivre un bon avec lequel il se procure une blouse, un pantalon et des chaussures ; à New-York, on estime non sans raison, qu'il importe autant à l'enfant d'avoir un métier que d'apprendre à lire, et on multiplie les écoles professionnelles gratuites.

Ces écueils, ces anomalies, Monseigneur de Rochester les signale avec vigueur, et il croit que l'opinion publique s'habitue peu à peu à l'idée d'une réforme de la loi scolaire.

Cette réforme, on peut, selon lui, l'accomplir sur deux bases. L'une consiste à supprimer la gratuité, partout où le père est dans l'aisance, ce qui réduirait, dans une proportion considérable le poids de la taxe affectée à l'enseignement.

L'autre méthode consiste à laisser chaque culte disposer de la taxe payée par ses adeptes : catholiques, épiscopaliens, presbytériens, auraient leurs écoles, mais ne seraient plus obligés de contribuer à l'entretien d'écoles publiques dans lesquels leurs enfants ne mettent pas les pieds.

Que cette réforme soit immédiate, comme le croit Monseigneur McQuaid, ou qu'il faille encore l'attendre quelques années, peu importe : ce qui est certain, c'est qu'aux Etats Unis, la question est ouverte, après un demi siècle d'expérience. N'est-il pas absurde de la considérer comme fermée, en France, après six années d'essai ?

Ceux de nos lecteurs dont l'abonnement finissait au mois de décembre dernier sont priés de le renouveler aussitôt que possible. Nous rappelons que l'abonnement est d'une piastre par an, strictement payable d'avance.